



## **MONT-CARMEL**

### PROCÈS-VERBAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce quatrième jour d'octobre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Cindy Saint-Jean, Réjeanne Raymond Roussel,  
Mélody Dionne

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Jean-Yves Boucher

---

#### **1. Ouverture**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**

#### **4. Correspondance**

#### **5. Gestion financière**

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Nomination du maire suppléant
- 5.3** Autorisation – signataires
- 5.4** Autorisation – Paiement numéro 1- Excavation Bourguoin Dickner- TECQ
- 5.5** Annonce de l'indexation des droits relatifs à l'exploitation de carrière ou d'une sablière
- 5.6** Autorisation de paiement à la CDMC – projet salle multifonctionnelle

#### **6. Nouvelles affaires Reporté à la prochaine séance du conseil**

- 6.1** Nomination – Représentant et substitut au conseil d'administration de la Régie Kam-Ouest
- 6.2** Nomination – Représentant à l'Office d'habitation du Kamouraska-Est

#### **7. Dépôt de documents**

Procès-verbal de correction du Règlement 319-2021

#### **8. Période de questions**

#### **9. Levée de la séance**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**124-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture.

**125-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

## **4. Correspondance**

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

## **5. Gestion financière**

### **5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements**

**126-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de septembre 2021, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	20 620.55\$
Total des incompressibles :	44 729.14\$
Total des comptes à payer :	180 090.80\$
Grand total :	<u>245 440.49\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

### **5.2 Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT le nouveau conseil municipal en place depuis le 1er octobre dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un substitut au maire autant pour siéger à la Municipalité, mais également, aux séances du conseil de la MRC du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en accord pour que madame la conseillère Cindy Saint-Jean occupe ces fonctions;

**127-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER madame la conseillère Cindy Saint-Jean, maire suppléant pour la municipalité pour un temps indéterminé;

DE DÉSIGNER madame la conseillère Cindy Saint-Jean en cas d'absence du maire, à agir comme substitut au conseil des maires de la MRC du Kamouraska.

### **5.3 Autorisation - signataires**

CONSIDÉRANT le nouveau conseil municipal en place depuis le 1er octobre dernier;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une personne substitut pour la signature des chèques et tout document nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité;

**128-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER madame la conseillère Cindy Saint-Jean, dans l'incapacité d'agir de monsieur Pierre Saillant maire, à signer à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska pour et au nom de la municipalité de Mont-Carmel, au folio numéro 40196 et tous autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

DE RETIRER, madame Colette Beaulieu de la liste des signataires.

### **5.4 Autorisation – Paiement numéro 1- Excavation Bourguoin Dickner- TECQ**

CONSIDÉRANT la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT la résolution 057-2021, octroyant le contrat de réfection du pavage et du drainage de la rue Notre-Dame et de la rue Massé à Excavation Bourguoin Dickner;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 1 préparée par l'ingénieur;

**129-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Boucher  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le paiement numéro 1 à Excavation Bourguoin Dickner au montant de 195 404.32\$ taxes incluses.

### **5.5 Annonce de l'indexation des droits relatifs à l'exploitation de carrière ou d'une sablière**

CONSIDÉRANT l'article 7.1 du règlement n° 211-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et conformément à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que les montants applicables sont publiés annuellement dans la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a publié un avis d'indexation relatif aux montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière et sablière qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier 2022. Ainsi pour l'exercice financier 2022, le montant applicable est de 0.61 \$ par tonne métrique et de 1.16 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1.65 \$ par mètre cube;

**130-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPLIQUER l'indexation au règlement 211-2008 à compter du 1er janvier 2022.

## **5.6 Autorisation de paiement à la CDMC – projet salle multifonctionnelle**

CONSIDÉRANT la rencontre entre les représentants du comité de citoyens, du Conseil de fabrique, de la Corporation de développement de Mont-Carmel et de la municipalité le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les parties lors de cette rencontre étaient en accord pour effectuer une démarche de recherche d'informations afin de prendre une décision éclairée quant à la reconversion de l'église;

CONSIDÉRANT que le projet *Idéation d'activité et étude de faisabilité* fut déposé au Fonds régions et ruralité, programme émergence de projets (PEP) par la Corporation de développement de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que mandat fut confié à monsieur Jean-Rock Fortin, M.A., consultant, services-conseils, développement des organisations et développement durable;

CONSIDÉRANT la participation conjointe à celle de monsieur Jean-Rock Fortin de la Corporation de développement à colliger, à partir des différentes consultations et opportunités, ce que devrait être le projet et que la finalité a conduit entre autres à la dénomination : PLACE DU HAUT PAYS;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités du Haut-Pays ont par voie de résolution, donné leur accord de principe à l'initiative de la municipalité de Mont-Carmel de créer La Place Du Haut Pays dans le bâtiment église;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de Mont-Carmel dépose une facture de 5000\$ plus les taxes applicables pour couvrir une partie des frais liés à sa participation au projet salle multifonctionnelle;

**131-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le versement de 5000\$ plus taxes à la Corporation de développement de Mont-Carmel à titre de participation financière de la Municipalité au projet salle multifonctionnelle;

D'AUTORISER le décaissement à même le fonds éolien.

## **6. Nouvelles affaires**

**132-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

De reporter les points 6.1 et 6.2 à la prochaine séance du conseil.

### **6.1 ~~Nomination — Représentant et substitut au conseil d'administration de la Régie Kam-Ouest~~**

CONSIDÉRANT qu'il faille signifier par résolution les membres représentants la municipalité;

**xxx-2021** IL EST PROPOSÉ par  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil nomme \_\_\_\_\_ à titre de représentant de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest;

QUE le conseil nomme \_\_\_\_\_ à titre de substitut de du représentant de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest.

## **6.2 Nomination — Représentant à l'Office d'habitation du Kamouraska-Est**

CONSIDÉRANT qu'il faille signifier par résolution le membre représentant la municipalité;

**xxx-2021** IL EST PROPOSÉ par  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil nomme \_\_\_\_\_ à titre de représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'office d'habitation du Kamouraska Est.

## **7. Dépôt de documents**

Procès-verbal de correction du Règlement 319-2021

## **8. Période de questions (19h55 - 19h55)**

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

## **9. Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**133-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h55.

\_\_\_\_\_  
Pierre Saillant, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Lizotte directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales